



Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine

Plan de relance



Un plan de relance, trois priorités

VERDISSEMENT
~30 Md€

- ✓ **Objectif** : accélérer la conversion écologique de l'économie française
- ✓ **Mesures phares** : rénovation thermique des bâtiments, décarbonation de l'industrie, mobilité verte

INDÉPENDANCE ET COMPÉTITIVITÉ
~35 Md€

- ✓ **Objectif** : favoriser le développement d'activité à forte valeur en France et créer des emplois
- ✓ **Mesures phares** : baisse des impôts de production, soutien à la souveraineté et l'innovation

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
~35 Md€

- ✓ **Objectif** : éviter la hausse des inégalités en France
- ✓ **Mesures phares** : accompagnement vers l'emploi des jeunes et des plus vulnérables, dispositifs d'activité partielle et de formation

- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
Liberté
Égalité
Fraternité




**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
Liberté
Égalité
Fraternité

economie.gouv.fr


 Lettres d'information

affiche le menu du portail



Plan de relance

[Les mesures](#)
[Actualités](#)
[Documents utiles](#)
[Presse](#)

Accueil du portail > Plan de relance

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des [mesures immédiates de soutien aux entreprises et aux salariés](#), qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et le cohésion. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la relance économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous. Que vous soyez un particulier, une entreprise, une collectivité ou bien une administration, retrouvez l'ensemble des mesures dont vous pouvez bénéficier dans le cadre du Plan de relance !

Comment bénéficier des mesures ?




**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
Liberté
Égalité
Fraternité



<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/france-relance-guide-des-dispositifs-destines-aux-pme-et-tpe>
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>

Les crédits au bénéfice de l'industrie

Appel à projets simplifié :
secteurs stratégiques

400M€
Modernisation de la filière
automobile

300 M€
Modernisation de la filière
aéronautique

650 M€ +250M€
Souveraineté et résilience

400 M€
Décarbonation de l'industrie

400 M€ +157M€
Soutien à l'investissement industriel
dans les territoires

250 M€ +600M€
Investissement dans les
technologies de l'Industrie du futur

2020 : 800 M€ + de crédits renforcés en fin d'année de 330 M€

2021 : de nouveaux crédits programmés et renforcés



Soutien à l'investissement industriel dans les territoires

531

PROJETS SOUTENUS
DONT

90 % portés par
des **PME** et
des **ETI**

69 % situés en
**Territoires
fragiles**

270 M€

CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS

2,5 Mds€

EN INVESTISSEMENTS
PRODUCTIFS



13 742
emplois créés

51 102
emplois
préservés

509 k€ *Montant moyen
d'aide accordé*

157 M€

par l'ÉTAT portant
à **557 M€**
la contribution
de France Relance

DES NOUVEAUX MOYENS
POUR L'INDUSTRIE
DANS NOS TERRITOIRES

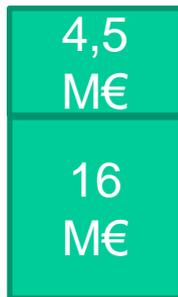
141,5 M€
par les RÉGIONS



Soutien à l'investissement industriel dans les territoires en Nouvelle-Aquitaine



Arbitrages nationaux :
7 projets



Enveloppe régionalisée :
27 projets



Rallonge :

- 15 M€ Etat + 15 M€ Région
- Permettra de soutenir environ 60 projets

Enveloppe régionalisée :

- 13 projets déjà soutenus = 6,2 M€ de crédits
- 12 ou 13 projets complèteront prochainement l'enveloppe

47 entreprises lauréates

(133M€ d'investissements soutenus -923 emplois créés et 3936 confortés)

dont 13 entreprises de la filière

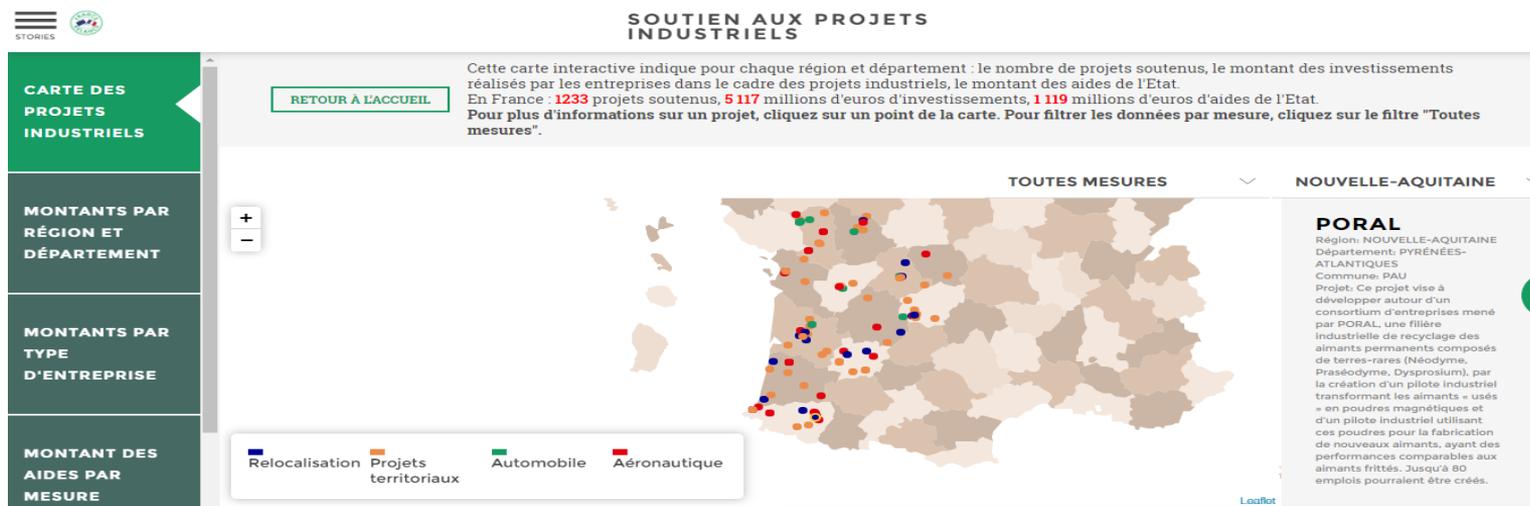
BOIS PAPIER CARTON AMEUBLEMENT

- Assiette minimale de dépenses éligibles de 200 000 €, réalisées sur une durée maximum de 2 ans.
- Tous secteurs industriels, tous territoires.
- Volet immobilier plafonné à 20 % des dépenses éligibles..
- Possibilités pour des **projets collectifs**

Visualisation des projets soutenus



<https://datavision.economie.gouv.fr/relance-industrie?slide=63515411>



NA / filière Bois Papier Carton Ameublement

Werzalit, Blocfer, Lesbats, Steico, CEE Schisler, Champeau, Menuiseries Reveau, Thebault, Gascogne, Bois tourné Aquitain, Martin emballages, Mauco Cartex, Papeterie du Poitou



Guichet ASP

Investissement dans les technologies de l'Industrie du futur

717 dossiers déposés en NA

Enveloppe nationale : 250 M€ initialement

+ 600 M€ = 850 M€

Technologies de l'industrie du futur

- ✓ En remplacement d'un dispositif de suramortissement exceptionnel
 - ✓ Aide ouverte aux ETI et aux PME, sans seuil d'éligibilité
 - ✓ Taux de 40% dans la limite des régimes Covid et de minimis (inférieur si autre régime)
 - ✓ Liste des catégories de biens éligibles définie par l'arrêté du 23 octobre 2020 (Robots, commandes numériques, logiciels de production...)
- Jusqu'au 21 décembre 2020

- Incitativité de l'aide – attendre accusé de réception pour engager les dépenses
- Matériel d'occasion éligible
- Dispositif rencontrant un grand succès. Prévoir un délai de réponse de l'ASP.
- Bascule dans le dispositif 2021 à préciser.

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>

DECARBONATION DE L'INDUSTRIE



Appel à projets Décarb Ind opéré par l'Ademe (pour le compte de la DGEC et de la DGE)

«Décarbonation des procédés et utilités industriels» :

Appel à projet rouvert le 11/03 prochaines relèves les 17/05/21 et 14/10/21

Seuil de 3 M€. Inclus projets d'efficacité énergétique, d'électrification des procédés et de réductions des émissions de GES via les intrants

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/decarb-ind2021-61>

Guichet ASP pour la Décarbonation

L'aide est cumulable avec les Certificats d'Economie d'Energie(CEE) bien que leur montant soit pris en compte dans le calcul de l'aide - Le guichet est ouvert jusqu'au 31/12/22

= permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir simplement des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros. 18 catégories de matériels sont éligibles et le taux d'aide sera compris entre 10 et 50% du coût d'acquisition du matériel, en fonction de l'équipement et de la taille de l'entreprise

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>

VOLET COHESION



Aides à l'embauche des jeunes en apprentissage et en contrat de professionnalisation

- 5 000 € pour un jeune de moins de 18 ans
- 8 000 € pour un jeune majeur préparant un diplôme jusqu'au master
- **Conditions** : pour les entreprises de plus de 250 salariés, le bénéfice de l'aide est soumis à l'atteinte de 5% de contrats favorisant l'insertion professionnelle en 2021 via un contrat d'apprentissage, de professionnalisation, un VIE, une CIFRE.
- **Calendrier** : l'aide s'applique aux contrats conclus depuis le 1^{er} juillet 2020. La fin de l'aide initialement prévue le 28 février 2021 est prolongée.
- **Qui contacter?** : Les opérateurs de compétences (OPCO) ou le 0 820 825 825.

Aides VTE vert (Volontariat Territorial en Entreprise)

www.1jeune1solution.gouv.fr

jusqu'à 8 000 €

Mis en place par Bpifrance au nom de l'État, permet d'accompagner les **PME-ETI** dans le recrutement de jeunes talents et de proposer **aux étudiants en alternance ou aux jeunes récemment diplômés d'études supérieures** d'accéder à des missions responsabilisantes. Les missions confiées doivent être **en lien avec des thématiques environnementales et toucher au coeur du métier de l'entreprise**, telles que :

- approvisionnement et chaîne logistique responsables
- adaptation des process industriels pour une production plus sobre
- création de nouveaux produits/services à faible impact environnemental
- réduction de l'impact environnemental d'un produit/service

Les mesures du volet Forêt-bois du plan France Relance

Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer

4 volets pour une dotation de 200M€

1. Renouvellement forestier
2. Graines et plants
3. Soutien à l'industrie de transformation du bois
4. Acquisition d'une couverture de données LiDAR

Dispositif « Renouvellement forestier » forêts privées et publiques



Dispositif doté de 150M€

- 95M€ pour l'AMI (porteurs de projet)
- 25M€ pour les demandes directes des particuliers
- 30M€ pour les forêts domaniales

Enveloppes concernant NAQ

- les 5 porteurs de projet ayant déposés en NAQ ont un potentiel global de 28,7M€ pour tout leur territoire (y compris hors NAQ)
- pour les demandes directes des particuliers

35 lauréats de l'AMI dont 7 majeurs en NAQ

AFB, CFBL, Unisylva,
SARL Roussillon,
Société Forestière de la CDC,
Consortium HAAZ et FCF (cabinet Coudert)
DT-ONF,

Estimation pour NAQ: environ 4 100ha (pour 11 400 ha proposés)

Dispositif « Renouvellement forestier » forêts privées et publiques



plate forme de dépôt des demandes ouverte le 19 février 2021

Instruction par les DDT(M)

Attribution au fil de l'eau

Taux d'aide : 80% (sinistrés) 60% (vulnérables-pauvres)

Fin des dépôts le 31/12/2021

Fin des engagements 1/04/2022

Demande de paiement au plus tard 1/10/2024

**Point d'étape des dépôts de demandes avant signature
des protocoles par les porteurs de projet fin mars:**

11 dossiers en Naq pour 166 000€

National : 116 dossiers pour 3M€

Dispositif doté de 5,5M€ :

- **4,5 M€** -subventions aux investissements pour la modernisation et le développement des pépiniéristes et reboiseurs
- **1M€**- Investissements pour le renouvellement des vergers à graines de l'Etat

NAQ 25 dossiers déposés pour 4,5 M€ d'investissements et 1,8 M€ de demandes d'aide
7 pépiniéristes 18 reboiseurs

Situation nationale au 1^{er} mars : 131 dossiers pour 9,1M€ d'aide

Lauréats attendus (taux d'aide 40% pour priorités)

Dispositif doté de 20M€

- 5M€ : abondement du Fonds Bois III

- 15M€ subvention aux investissements des entreprises de première transformation du bois d'œuvre

- AAP du 22/12/2020 au 16/3/2021- lauréats le 9 avril
- Taux d'aide de 10 à 30%
- Dossiers reçus en NAQ : 30 dossiers pour 62,9M€ d'investissements et 13,1M€ d'aide

Plan Régional de transitions et de reconquête technologique

Acte 1 (SP du 3 juillet 2020)

> Mesures individuelles à court et moyen terme notamment en direction des entreprises

Acte 2 (SP du 5 octobre 2020)

> Mesures en faveur des filières régionales

> Pour la filière forêt bois :

Développer la demande et les investissements pour une relocalisation industrielle

-> Le bois dans la construction

-> L'emballage bio sourcé

-> La chimie du bois

Reboiser, protéger la forêt et mieux mobiliser la ressource
